

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°25 du 18 juin 2010**

**PARTIE PERMANENTE  
Etat-Major des Armées (EMA)**

**Texte n°6**

**INSTRUCTION N° 402743/DEF/DIRISI/DIRCEN/SDM/BMR/SAJ**  
relative aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information – Toulon.

*Du 6 mai 2010*

DIRECTION INTERARMÉES DES RÉSEAUX D'INFRASTRUCTURE ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION.

**INSTRUCTION N° 402743/DEF/DIRISI/DIRCEN/SDM/BMR/SAJ relative aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information – Toulon.**

*Du 6 mai 2010*

NOR D E F E 1 0 5 0 8 9 1 J

---

*Références :*

Code de la défense - partie réglementaire, III., notamment articles R. 3233-10 à R. 3233-18.  
Décret n° 85-755 du 19 juillet 1985 (BOC, p. 4150 et ses errata de classement des 20 septembre 1988 (BOC, p. 5156) NOR DEFT8861143X et 22 janvier 1990 (BOC, p. 886) NOR DEFD9053007X. ; BOEM 111.2.3.3, 126.1, 405.1.2.4.1, 508-322) modifié.  
Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245. ; BOEM 120-0.1.3).  
Arrêté du 1er octobre 1991 (BOC, p. 3289. ; BOEM 112.2.4, 420.2.2, 610.3.3) modifié.  
Arrêté du 22 juin 2007 (JO n° 162 du 14 juillet 2007, texte n° 31, p. 11952 ; signalé au BOC 14/2008. ; BOEM 430.1.1.1) modifié.  
Arrêté du 16 décembre 2009 (JO n° 296 du 22 décembre 2009, texte n° 31 ; signalé au BOC 2/2010. ; BOEM 410.12.2.3).  
Arrêté du 10 mars 2010 (BOC N° 14 du 9 avril 2010, texte 13. ; BOEM 130.1.1, 144.1, 150.1.1, 300.6.1.2).  
Arrêté du 23 avril 2010 (JO n° 105 du 6 mai 2010, texte n° 26 ; signalé au BOC 24/2010. ; BOEM 110.6.2).  
Arrêté du 23 avril 2010 (JO n° 105 du 6 mai 2010, texte n° 27 ; signalé au BOC 24/2010. ; BOEM 160.1).

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Une annexe.

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 160.1

*Référence de publication :* BOC N°25 du 18 juin 2010, texte 6.

---

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

La présente instruction fixe les attributions, l'organisation et le fonctionnement de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Toulon (DIRISI - Toulon).

En application de l'arrêté de 8<sup>e</sup> référence, la DIRISI - Toulon est un organisme extérieur de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense (DIRISI), placé sous l'autorité organique et fonctionnelle du directeur central de la DIRISI.

Elle reçoit ses directives de la direction centrale de la DIRISI (DC DIRISI).

2. ATTRIBUTIONS.

Conformément aux directives de la DC DIRISI, la DIRISI - Toulon est chargée d'assurer le déploiement, la conduite, la mise en œuvre et le soutien des systèmes d'information et de communication (SIC) et de satisfaire les besoins en SIC de ses organismes clients dans le cadre du périmètre de responsabilité qui lui est dévolu.

La DIRISI - Toulon est particulièrement chargée de :

- relayer et appliquer les directives de la DC DIRISI et en contrôler la mise en œuvre ;
- exécuter les ordres techniques donnés par la DC DIRISI ;
- conduire les études et réaliser les expertises et les projets techniques qui lui sont confiés par la DC DIRISI ;
- assumer les responsabilités particulières d'ordonnateur secondaire et de pouvoir adjudicateur ;
- superviser et administrer les applications et les SIC qui lui sont confiés ;
- garantir, dans des conditions réglementaires, l'exploitation technique et la sécurité des SIC de sa responsabilité ;
- mettre en œuvre les moyens de transmissions radioélectriques et satellitaires de sa zone de responsabilité ;
- satisfaire les besoins en SIC exprimés par les organismes clients de sa zone de responsabilité et diffuser les ordres techniques correspondants ;
- approvisionner et délivrer aux organismes clients les articles contrôlés de la sécurité des systèmes d'information (ACSSI) ;
- participer aux démarches de pilotage et de coordination des organismes clients de sa zone de responsabilité ;
- participer à la préparation opérationnelle de ses entités subordonnées ;
- contrôler la capacité opérationnelle de ses entités subordonnées ;
- relayer la communication de la chaîne DIRISI, en particulier l'information des organismes clients et des usagers de sa zone de responsabilité sur la mise en place de services nouveaux ;
- coordonner avec les organismes clients et le service d'infrastructure de la défense (SID), les opérations d'infrastructure et participer à l'établissement des schémas directeurs « infrastructure » concernant les installations SIC dans sa zone de responsabilité ;
- décliner au niveau local les protocoles définissant les conditions de l'action et du soutien mutuel de la DIRISI - Toulon dans sa zone de responsabilité.

En temps de crise ou de guerre et lors des exercices, la DIRISI - Toulon est chargée d'assumer la fonction de commandant des systèmes d'information et de communication (COMSIC) sur désignation de l'état-major des armées ou du commandant interarmées de la zone de défense Sud.

### 3. ORGANISATION.

Pour l'exercice de ses attributions, la DIRISI - Toulon comprend :

- un échelon de direction ;

- une division opérations (DIV. OPS) ;
- une division ingénierie (DIV. ING) ;
- une division sécurité des systèmes d'information (DIV. SSI) ;
- une division administration (DIV. ADM) ;
- un bureau logistique (B. LOG).

### **3.1. Un échelon de direction.**

#### **3.1.1. Directeur.**

La DIRISI - Toulon est dirigée par un directeur, commandant de formation administrative, responsable devant le directeur central de la DIRISI, de l'administration, du fonctionnement et de l'exécution de la mission de la DIRISI - Toulon.

En application des arrêtés de 5<sup>e</sup> et de 6<sup>e</sup> références, le directeur exerce les compétences de pouvoir adjudicateur et d'ordonnateur secondaire.

#### **3.1.2. Directeur adjoint.**

Le directeur de la DIRISI - Toulon est assisté dans tous les domaines relevant de ses attributions par un directeur adjoint qui, en son absence, assure sa suppléance.

Par ailleurs, le directeur adjoint exerce la fonction de coordonnateur local à la prévention.

#### **3.1.3. Adjoint technique.**

Le directeur local dispose d'un adjoint technique, plus particulièrement chargé de la coordination des dossiers et des projets techniques entre les divisions opérations et ingénierie de la DIRISI - Toulon.

#### **3.1.4. Section commandement.**

Plus particulièrement chargée du soutien organique, elle regroupe les moyens qui permettent au directeur d'assurer le fonctionnement général de la DIRISI - Toulon et d'exercer ses prérogatives notamment dans les domaines de la formation, de l'hygiène, de la sécurité, des conditions de travail (HSCT) et du pilotage.

### **3.2. Division opérations.**

La DIV. OPS assure la conduite et la mise en œuvre des SIC de la responsabilité de la DIRISI - Toulon et contribue à la préparation opérationnelle en donnant aux CIRISI les ordres techniques nécessaires à la réalisation des exercices. Elle est l'interlocuteur privilégié des bénéficiaires (états-majors, directions, services) stationnés en zone de défense Sud.

Elle est responsable de la fourniture, du niveau et de la qualité de tous les services offerts par la chaîne DIRISI, conformément aux spécifications des contrats de service nationaux et locaux.

La DIV. OPS est, plus particulièrement, chargée de :

- participer à l'étude et à la satisfaction des besoins en SIC des organismes clients ;
- diriger le soutien immédiat des matériels et des systèmes déployés sur sa zone de responsabilité ;

- fixer les priorités pour les opérations de maintien en condition opérationnelle, si nécessaire, en liaison avec les CIRISI ;
- participer, en liaison avec l'adjoint technique et la DIV. ING, aux actions de planification initiées par l'état-major interarmées de zone de défense.

Le service de supervision et d'assistance marine (SESAME) est organiquement rattaché à cette division et fonctionnellement au service central opérations - exploitation (SCOE).

Le centre opérationnel de sécurité (security operating centre - SOC) est organiquement rattaché à cette division et fonctionnellement au chef de la DIV. SSI. Associé au SESAME, il préfigure le centre de mise en œuvre des SIC de la DIRISI - Toulon.

### **3.3. Division ingénierie.**

La DIV. ING assure la conduite des projets SIC comportant une forte composante d'infrastructure et la maîtrise d'œuvre d'opérations simples relevant de sa compétence dans les domaines du pré-câblage, de la sonorisation, de la protection, de la vidéosurveillance et des réseaux filaires, par le biais de marchés et d'accords-cadres.

La DIV. ING effectue également :

- les estimations financières des demandes exprimées par les usagers et organismes clients dans le cadre de la préparation des plans d'emploi des crédits ;
- la programmation et le suivi financier des opérations planifiées.

La DIV. ING dispose d'une antenne à Marseille.

### **3.4. Division sécurité des systèmes d'information.**

La DIV. SSI est chargée :

- de définir et/ou de faire appliquer les politiques de sécurité de tous les systèmes d'information mis en œuvre au sein de la DIRISI - Toulon ;
- de coordonner les actions de détention, de délivrance et de maintien en condition opérationnelle (MCO) des ACSSI ;
- de coordonner les actions de lutte informatique défensive (LID) ;
- d'accompagner les usagers de la zone de défense Sud dans la compréhension de la SSI et l'application des politiques de sécurité de leurs systèmes d'information au niveau technique ;
- de réaliser des architectures sécurisées ;
- de conseiller, d'expertiser, et d'auditer le système d'information devant être homologué.

### **3.5. Division administration.**

La DIV. ADM est chargée du soutien de la DIRISI - Toulon dans les domaines des ressources humaines, des achats, des finances, de la comptabilité des matériels.

L'unité de zone Marseille est l'interlocuteur privilégié de la DIV. ADM pour la gestion du personnel de l'armée de terre.

### 3.6. Bureau logistique.

Le B. LOG coordonne les activités de la chaîne d'approvisionnement de la DIRISI - Toulon au profit de l'ensemble des CIRISI et antennes de sa zone de responsabilité. Il peut, à ce titre, mener des actions d'audit dans le domaine de la gestion des matériels réalisée par les CIRISI.

Il est le correspondant privilégié des responsables logistiques désignés dans les CIRISI et antennes ainsi que des responsables de magasins.

Il est plus particulièrement chargé du :

- plan d'emploi des crédits de la DIRISI - Toulon ;
- suivi des marchés de MCO ;
- stockage, de la distribution et de la réforme des matériels (réforme de commandement, réforme technique ou réforme par retrait de commandement).

## 4. ENTITÉS RATTACHÉES À LA DIRECTION INTERARMÉES DES RÉSEAUX D'INFRASTRUCTURE ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION - TOULON.

### 4.1. Centres interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.

Les centres interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information (CIRISI) dépendent organiquement et fonctionnellement des DIRISI locales. Ils se composent d'une entité centrale, d'antennes et de détachements.

Les CIRISI mènent des actions de déploiement, d'administration, d'exploitation et de soutien des SIC au profit de leurs clients, dans une logique de proximité géographique et en fonction des termes des contrats de service. Répartis sur l'ensemble de la zone de responsabilité de la DIRISI - Toulon, ils agissent par télé-action ou intervention sur site, pour remettre en condition opérationnelle les éléments techniques défectueux.

Les attributions, l'organisation et le fonctionnement des CIRISI seront fixés par une instruction.

Les CIRISI suivants relèvent de la DIRISI - Toulon :

- le CIRISI - Marseille ;
- le CIRISI - Draguignan ;
- le CIRISI - Istres ;
- le CIRISI - Orange ;
- le CIRISI - Solenzara ;
- le CIRISI - Toulon.

### 4.2. Antennes et détachements des centres interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information.

Les antennes et les détachements dépendent organiquement et fonctionnellement d'un CIRISI. Ils réalisent les actions du CIRISI nécessitant une intervention rapide au plus près des organismes clients.

Relèvent du CIRISI Marseille :

- l'antenne SIC de Nîmes ;
- l'antenne SIC France sud à Villepinte.

Relèvent du CIRISI Draguignan :

- l'antenne SIC de Nice ;
- le détachement SIC de Canjuers.

Relèvent du CIRISI Istres :

- l'antenne SIC de Salon-de-Provence ;
- l'antenne SIC de Narbonne ;
- l'antenne SIC Saint - Mandrier ;
- l'antenne SIC Lacaune.

Relèvent du CIRISI Solenzara :

- le détachement SIC Calvi ;
- le détachement SIC Ajaccio.

#### 4.3. **Autres.**

- l'unité de zone Marseille.

L'unité de zone de Marseille relève de la DIRISI - Toulon conformément au protocole passé entre l'état-major de la brigade de transmissions et d'appui au commandement (EM BTAC) et la DC DIRISI. Son commandant d'unité conserve ses responsabilités et ses attributions sur les effectifs des CIRISI de Marseille et Draguignan, de l'antenne de Montpellier, des détachements d'Ajaccio, de Nîmes et de Canjuers, étendus à l'antenne Marseille de la division ingénierie.

- la station de Six-Fours ;
- la station Syracuse France Sud ;
- la station La Crau ;
- la station Croix Faron.
- le centre de mise en œuvre n° 2.

Il est composé de :

- centre multi - domaines MUSE ;
- centre d'exploitation nationale.

#### 5. EFFECTIFS.

Les effectifs militaires et civils de la DIRISI - Toulon sont fixés par la DC DIRISI et officialisés annuellement dans le référentiel des effectifs en organisation (REO) de l'organisme. Ce REO définit notamment la

participation de chaque armée.

Pour la conduite des travaux qui lui sont confiés, la DIRISI - Toulon peut recourir au personnel de réserve selon le volume défini annuellement dans son REO.



## 6. DISPOSITIONS RELATIVES AU PERSONNEL.

### 6.1. Administration.

Hormis les situations particulières, le personnel civil et militaire est administré par la DIRISI - Toulon, selon la réglementation propre à son armée ou son service d'appartenance.

### 6.2. Notation - avancement.

Concernant le personnel militaire de son service, le directeur de la DIRISI - Toulon et son adjoint :

- sont chargés de la notation selon les modalités édictées annuellement par les directions du personnel de chaque armée ;
- élaborent les propositions d'avancement selon les modalités édictées annuellement par les directions du personnel de chaque armée.

Concernant le personnel civil, le directeur et son adjoint sont chargés de la notation et participent à l'avancement suivant les modalités édictées par les directions concernées.

### 6.3. Discipline.

La fonction d'autorité militaire de premier niveau à l'égard du personnel militaire est exercée par le directeur de la DIRISI - Toulon.

La fonction d'autorité militaire de deuxième niveau à l'égard du personnel militaire est exercée par le directeur central adjoint de la DIRISI.

Concernant le personnel civil, le directeur et le directeur adjoint de la DIRISI - Toulon exercent le pouvoir disciplinaire dans les limites fixées par la réglementation en vigueur.

## 7. SOUTIEN.

Le soutien nécessaire au fonctionnement des entités constituant la DIRISI - Toulon est assuré par les groupements de soutien des bases de défense (GSBdD). La gestion du personnel militaire de l'armée de terre est assurée par le GSBdD de Clermont-Ferrand.

En attendant la constitution de l'ensemble des bases de défense, le soutien est apporté par :

- les bases aériennes au profit des CIRISI et antennes stationnés sur ces bases ;
- les unités et formations de la base navale de Toulon et les autres directions et services de la région maritime Méditerranée pour la DIRISI et le CIRISI Toulon.

## 8. BUDGET.

La DIRISI - Toulon assure la gestion des dépenses relatives :

- au fonctionnement de la direction et de ses entités subordonnées hors bases aériennes et hors bases de défense ;
- aux opérations d'investissement et de maintien en condition opérationnelle (MCO).

Afin d'exercer ses attributions, la DIRISI - Toulon reçoit de la DC DIRISI :

- un budget de fonctionnement couvrant notamment :

1. les frais de carburant et d'autoroute ;
  2. les frais de déplacement ;
  3. les baux de location d'emprises civiles ;
  4. le fonctionnement courant (fournitures de bureau, produits d'entretien, etc.) ;
  5. les frais de communication, de documentation et de relations publiques ;
  6. le transport des matériels ;
  7. le fonctionnement et l'entretien courant des bâtiments ;
  8. la formation et l'instruction ;
  9. l'équipement de protection des individus ;
- un budget d'investissement et MCO couvrant notamment :
1. les installations de réseau (modification ou création) ;
  2. les évolutions de matériels dans les locaux techniques ;
  3. le renouvellement des serveurs et des ordinateurs ;
  4. l'entretien programmé des installations et des matériels.

## 9. PRÉVENTION/ENVIRONNEMENT.

En matière de santé, de sécurité au travail et de protection de l'environnement, la DIRISI - Toulon est un organisme à emprises multiples, comprenant l'ensemble des entités qui lui sont rattachées.

### 9.1. Chef d'organisme.

Le directeur de la DIRISI - Toulon, conformément au décret de 2<sup>e</sup> référence, est chef d'organisme. Ses attributions consistent principalement à prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé du personnel qui relève de son autorité, à élaborer le recueil des dispositions de prévention et à appliquer la réglementation afférente aux domaines de la santé, de la sécurité au travail et de la protection de l'environnement.

### 9.2. Chargé de prévention.

Le chargé de prévention, subordonné au chef d'organisme, est son conseiller en matière de prévention des risques professionnels, des conditions de travail et de la protection de l'environnement. Désigné par le chef d'organisme, son poste est identifié au REO. Il exerce ses attributions au profit du personnel civil et militaire de l'organisme et anime un réseau de correspondants « prévention » au sein des formations rattachées.

### 9.3. Personne compétente en prévention des risques électromagnétiques.

Désignée par le chef d'organisme lorsque le risque existe, la personne compétente en prévention des risques électromagnétiques (PCPREM) doit détenir les référentiels techniques et réglementaires et posséder la compétence requise. Une formation spécifique est dispensée par le centre de formation à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail (CDFHSCT) de Vanves.

Subordonnée au chef d'organisme et en liaison avec le chargé de prévention, la PCPREM analyse les postes de travail exposés aux rayonnements électromagnétiques et établit le dossier de site.

## 10. CONTRÔLE.

### 10.1. Surveillance administrative et technique.

La surveillance administrative et technique de la DIRISI - Toulon est exercée par le directeur central de la DIRISI.

La surveillance administrative et technique des entités relevant de la chaîne DIRISI et rattachées pour emploi à la DIRISI - Toulon est exercée par le directeur de la DIRISI - Toulon.

### 10.2. Contrôle de gestion.

Le contrôleur de gestion de la DIRISI - Toulon est chargé de la prise en compte et du suivi des indicateurs de gestion définis par la DC DIRISI. Il réalise la synthèse et l'analyse des résultats au profit du directeur local. La DIRISI - Toulon rend compte de ses résultats et participe au dialogue de gestion organisé par la DC DIRISI.

## 11. ENTRÉE EN VIGUEUR.

La présente instruction prend effet au lendemain de sa publication au *Bulletin officiel des armées*.

*Le général de corps d'armée,  
directeur central de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la  
défense,*

Patrick BAZIN.

## ANNEXE.

**LISTE DES ORGANISMES CLIENTS DE LA DIRECTION INTERARMÉES DES RÉSEAUX  
D'INFRASTRUCTURE ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION - TOULON.**

ORGANISME.	LOCALISATION.	ORGANISME.	LOCALISATION.
Base navale de soutien	ABU DHABI	Bureau de garnison	MONTPELLIER
Base navale de soutien - cabinet médical	ABU DHABI	CAEC (cellule d'accompagnement vers l'emploi des conjoints)	MONTPELLIER
Sémaphore d'Agde	AGDE	CIRFA 34	MONTPELLIER
Centre médical en BdD de Marseille - antenne d'Aix-en-Provence	AIX-EN-PROVENCE	DET DPSD 83 Montpellier	MONTPELLIER
Cercle officier Saint-Exupéry	AIX-EN-PROVENCE	DIAC (direction interrégionale des anciens combattants)	MONTPELLIER
CIRFA 13A	AIX-EN-PROVENCE	DMD 34	MONTPELLIER
CMCC (centre militaire de coordination et de contrôle)	AIX-EN-PROVENCE	DPSD Montpellier	MONTPELLIER
Échelon social d'Aix-en-Provence	AIX-EN-PROVENCE	DRHAA Montpellier	MONTPELLIER
Lycée militaire	AIX-EN-PROVENCE	EID (établissement d'infrastructure de la défense)	MONTPELLIER
SLI Lycée militaire	AIX-EN-PROVENCE	EMD/EI - cabinet médical	MONTPELLIER
2e REP (dét.)	AJACCIO	EMD/EI (école d'infanterie)	MONTPELLIER
CIRFA 2A	AJACCIO	EMSAM	MONTPELLIER
COMAR Ajaccio	AJACCIO	Légion de gendarmerie départementale de Languedoc-Roussillon - centre médical principal	MONTPELLIER
CSN (centre du service national)	AJACCIO	Place santé Montpellier	MONTPELLIER
DIAC (direction interrégionale des anciens combattants)	AJACCIO	RECONV. AEM	MONTPELLIER
DMD 2A	AJACCIO	Secteur vétérinaire interarmées	MONTPELLIER
DSG (détachement spécial du génie)	AJACCIO	SIRPA terre CNPI	MONTPELLIER
Légion de gendarmerie départementale de Corse - centre médical principal	AJACCIO	SLI Montpellier	MONTPELLIER
PPSD Ajaccio	AJACCIO	MMF Naples	NAPLES (Italie)
Sémaphore de La Parata	AJACCIO	CIRFA 11 A	NARBONNE
CMA (centre montagne « air »)	ANCELLE	CIRISI Istres - antenne Narbonne	NARBONNE
CNING (centre national d'instruction nautique de la gendarmerie)	ANTIBES	PSIR (point sensible isolé rattaché) Narbonne	NARBONNE
Sémaphore de La Garoupe	ANTIBES	Station radar Narbonne	NARBONNE
1e RE	AUBAGNE	Station radar Narbonne - cabinet médical	NARBONNE
Antenne locale de reconversion	AUBAGNE	CIRFA 06	NICE

Centre médical en BdD d'Aubagne	AUBAGNE	CIRISI Draguignan - antenne Nice	NICE
COMLE/EM	AUBAGNE	CSN (centre du service national)	NICE
Échelon social d'Aubagne	AUBAGNE	DMD 06	NICE
GsbD Aubagne	AUBAGNE	EMIA ZD Nice	NICE
SLI Aubagne	AUBAGNE	GRLE (PRLE)	NICE
CNG SOCRATE	AUCELON (PAS DE JANZAC)	PPSD Nice	NICE
CIRFA 84	AVIGNON	BA 943 NICE MONT AGEL	NICE MONT AGEL
DMD 84	AVIGNON	CNG SOCRATE (IP SOCRATE)	NICE MONT AGEL
DLMER Bahrein	BAHREIN	CNG SOCRATE/COMMUTATION - DESSERTTE	NICE MONT AGEL
CER - SH	BASTIA	2e REI	NÎMES
CIRFA 2B	BASTIA	2e REI - cabinet médical	NÎMES
DMD 2B	BASTIA	4e RMAT	NÎMES
IGESA	BASTIA	4e RMAT - cabinet médical	NÎMES
SH « Mont Ventoux »	BEDOIN	4e RMAT (dét.)	NÎMES
21e RIMa - Châlet	BEUIL	503e RT	NÎMES
CIRFA 34	BEZIERS	6e BLB/EM	NÎMES
Sémaphore de Pertusato	BONIFACIO	6e CCT	NÎMES
GSLCAT (dét.)	BORGO	Antenne ASA Nîmes	NÎMES
Légion de gendarmerie Corse - centre médical	BORGO	BAN (base d'aéronautique navale) de Nîmes-Garons	NÎMES
CIRISI Marseille - antenne France Sud	BRAM	BAN Nîmes-Garons - cabinet médical	NÎMES
CTM (centre de transmission de la marine) « France Sud »	BRAM	BIG Nîmes	NÎMES
CTM « France Sud » - cabinet médical	BRAM	CEIPAM	NÎMES
SLI Bram	BRAM	CEPA (commission d'études pratiques d'aviation)	NÎMES
Station Syracuse France Sud	BRAM	CIRFA 30	NÎMES
UIISC 7 - cabinet médical	BRIGNOLES	CNG SOCRATE BAN NÎMES	NÎMES
UIISC 7 (unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile)	BRIGNOLES	CNG SOCRATE CAISSARGUES	NÎMES
2e REP	CALVI	CNG SOCRATE CAMP DES GARRIGUES	NÎMES
2e REP - Cabinet médical	CALVI	CSN (centre du service national)	NÎMES
1e RCA	CANJUERS	DEAN (dépôt essences aéronavale) Nîmes	NÎMES
3e RAMa	CANJUERS	DMD 30	NÎMES
4e RMAT (dét.)	CANJUERS	EPV 56 S	NÎMES
5e BMAT (dét.)	CANJUERS	Flotille 21 F	NÎMES
5e RG (dét.)	CANJUERS	Flotille 28 F	NÎMES

CFAT RTSE	CANJUERS	Marine mobilité Nîmes	NÎMES
CNG SOCRATE (IP SOCRATE)	CANJUERS	RTSE/EM (dét.)	NÎMES
CNG SOCRATE/COMMUTATION - DESSERTTE	CANJUERS	SITE FH SOCRATE	NÎMES
DS ASA 83 Canjuers	CANJUERS	SLI Nîmes	NÎMES
GCC - cabinet médical	CANJUERS	1e REC	ORANGE
GCC (groupement de camps de Canjuers)	CANJUERS	4e RMAT (Dét.)	ORANGE
SATCP (sol-air à très courte portée)	CANJUERS	Antenne centre médical en BdD	ORANGE
SLI GCC (EG 13)	CANJUERS	BA 115 - cabinet médical	ORANGE
3e RPIMa	CARCASSONNE	BA 115 - DEA (dépôt essences air) Orange	ORANGE
3e RPIMa - cabinet médical	CARCASSONNE	BA 115 CNE DE SEYNES	ORANGE
3e RPIMa (zone technique Romieu)	CARCASSONNE	CIRISI Orange	ORANGE
Antenne ASA Carcassonne	CARCASSONNE	CNG SOCRATE ORANGE	ORANGE
CIRFA 11	CARCASSONNE	Échelon social d'Orange	ORANGE
DMD 11	CARCASSONNE	GSBdD Aubagne (dét.)	ORANGE
ORG GARNISON Carcassonne	CARCASSONNE	SLI Orange	ORANGE
SLI Carcassonne	CARCASSONNE	Sémaphore de Porquerolles	PORQUEROLLES
1e RCA (dét.)	CARNOUX-EN-PROVENCE (CARPIAGNE)	Peloton de sûreté maritime et portuaire	PORT DE BOUC
4e RD	CARNOUX-EN-PROVENCE (CARPIAGNE)	ELCA (établissement logistique du commissariat de l'air)	PORTES-LES-VALENCE
5e BMAT (dét.)	CARNOUX-EN-PROVENCE (CARPIAGNE)	Gendarmerie maritime	PORT-LA-NOUVELLE
Centre médical en BdD de Marseille - antenne de Carpiagne	CARNOUX-EN-PROVENCE (CARPIAGNE)	Sémaphore de La Chiappa	PORTO-VECCHIO
CNG SOCRATE (IP SOCRATE)	CARNOUX-EN-PROVENCE (CARPIAGNE)	CNEC (dét. Port-Vendres)	PORT-VENDRES
CNG SOCRATE/COMMUTATION - DESSERTTE	CARNOUX-EN-PROVENCE (CARPIAGNE)	Gendarmerie maritime	PORT-VENDRES
Échelon social de Carpiagne	CARNOUX-EN-PROVENCE (CARPIAGNE)	Sémaphore de Béar	PORT-VENDRES
GSBdD Marseille (dét.)	CARNOUX-EN-PROVENCE (CARPIAGNE)		
SLI Carpiagne	CARNOUX-EN-PROVENCE (CARPIAGNE)	CNG SOCRATE PUY MAUREL	PUY MAUREL
CNG SOCRATE (IP SOCRATE)	CARRY LE ROUET	IILE (institution des invalides de la Légion étrangère)	PUYLOUBIER
CNG SOCRATE/COMMUTATION - DESSERTTE	CARRY LE ROUET	Sémaphore de Camarat	RAMATUELLE

4e RE	CASTELNAUDARY	CE TAM TAM	RAPHÈLE-LÈS-ARLES (CHANOINES)
4e RE - cabinet médical	CASTELNAUDARY	CNG SOCRATE CHANOINES	RAPHÈLE-LÈS-ARLES (CHANOINES)
Antenne ASA Castelnaudary	CASTELNAUDARY	Radar GRAVES	REVEST DU BION
SLI Castelnaudary	CASTELNAUDARY	Radar	ROCHFORT-EN-VALDAINE
CNEC - cabinet médical	COLLIOURE	BA 943 - cabinet médical	ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN
CNEC (dét. Collioures)	COLLIOURE	BA 943 CNE AUBERT	ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN
CNG SOCRATE COLOMBIERS	COLOMBIERS	2e REG	SAINT-CHRISTOL (APT)
DE (dépôt essences) Canjuers	COMPS SUR ARTUBY	2e REG - cabinet médical	SAINT-CHRISTOL (APT)
UIISC 5 - cabinet médical	CORTE	4e RMAT (dét.)	SAINT-CHRISTOL (APT)
UIISC 5 (unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile)	CORTE	CNG SOCRATE	SAINT-CHRISTOL (APT)
CER radio	CUCURON	SLI Saint-Christol	SAINT-CHRISTOL (APT)
AIA (atelier industriel de l'air)	CUERS	EALAT Le Luc (CVM)	SAINTE-LÉOCADIE (SAILLAGOUSE)
DEAN (dépôt essences aéronavale) Cuers	CUERS	Sémaphore de Ferrat	SAINT-JEAN-CAP-FERRAT
EPAN (entrepôt principal de l'aéronautique navale)	CUERS	CCMAR MED	SAINT-MANDRIER
DMD 04	DIGNE-LES-BAINS	CIN - cabinet médical	SAINT-MANDRIER
Gendarmerie nationale de Digne-les-Bains - centre médical	DIGNE-LES-BAINS	CIN (centre d'instruction navale) Saint-Mandrier	SAINT-MANDRIER
Dague (L 9052)	DJIBOUTI	Commando Hubert	SAINT-MANDRIER
Det Aero Djibouti	DJIBOUTI	Commando Hubert - cabinet médical	SAINT-MANDRIER
Somme (A 631)	DJIBOUTI	École de plongée	SAINT-MANDRIER
5e BMAT	DRAGUIGNAN	École de plongée - cabinet médical	SAINT-MANDRIER
ASA District	DRAGUIGNAN	SERAP (section d'études et de recherches des applications de la psychologie)	SAINT-MANDRIER
Bureau de garnison	DRAGUIGNAN	Vigie de Cépet	SAINT-MANDRIER
CAEC (cellule d'accompagnement vers l'emploi des conjoints)	DRAGUIGNAN	Gendarmerie maritime	SAINT-RAPHAËL
CIRISI Draguignan	DRAGUIGNAN	Sémaphore de Dramont	SAINT-RAPHAËL
CNG SOCRATE (IP SOCRATE)	DRAGUIGNAN	Cercle naval	SAINT-TROPEZ
CNG SOCRATE/COMMUTATION - DESSERTE	DRAGUIGNAN	BA 701 - cabinet médical	SALON-DE-PROVENCE
CPEAO	DRAGUIGNAN	BA 701 - DEA (dépôt essences air) Salon-de-Provence	SALON-DE-PROVENCE
DSG (détachement spécial du génie)	DRAGUIGNAN	BA 701 GAL PINEAU	SALON-DE-PROVENCE

EMD - cabinet médical	DRAGUIGNAN	CIRISI Istres - antenne Salon	SALON-DE-PROVENCE
EMD (écoles militaires de Draguignan)/EA (école d'artillerie)	DRAGUIGNAN	CNG SOCRATE SALON-DE-PROVENCE	SALON-DE-PROVENCE
ORG GARNISON Draguignan	DRAGUIGNAN	EAN (établissement d'aéronautique navale) de Salon-de-Provence	SALON-DE-PROVENCE
PPSD Draguignan	DRAGUIGNAN	EOAA (écoles d'officiers de l'armée de l'air)	SALON-DE-PROVENCE
Q. BONAPARTE	DRAGUIGNAN	Sémaphore d'Alistro	SAN GIULIANO
RECONV. AEM	DRAGUIGNAN	CNG SOCRATE SAULCE-SUR-RHÔNE	SAULCE-SUR-RHÔNE
Sémaphore du Cap Corse	ERSA	SH « Sierra di Pigno »	SERRA DI PIGNO
4e RE (dét.)	FORMIGUERE	Gendarmerie maritime	SETE
21e RIMa	FRÉJUS	Sémaphore de Sète	SETE
21e RIMa - cabinet médical	FRÉJUS	Sémaphore de Sagro	SISCO
21e RIMa - cercle mess	FRÉJUS	CNG SOCRATE (IP SOCRATE)	SIX-FOURS
Bureau de garnison camp Robert	FRÉJUS	CNG SOCRATE/COMMUTATION - DESSERTTE	SIX-FOURS
Camp Robert - cercle mess	FRÉJUS	DIRISI Toulon - antenne Six-Fours	SIX-FOURS
DS ASA 83 camp Robert	FRÉJUS	BA 126 - cabinet médical	SOLENZARA
EMSOME (dét. musée)	FRÉJUS	BA 126 - DEA (dépôt essence air) Ventiseri Solenzara	SOLENZARA
SLI 21e RIMa (EG 13 - camp Robert)	FRÉJUS	BA 126 CNE PREZIOSI	SOLENZARA
CNG SOCRATE GAP GUILLAUME	GAP GUILLAUME	CIRISI Solenzara	SOLENZARA
Centre interarmées de parachutisme	GAP TALLARD	PPSD Solenzara	SOLENZARA
CNG SOCRATE (IP SOCRATE)	GIENS	Abeille Flandre	TOULON
CNG SOCRATE/COMMUTATION - DESSERTTE	GIENS	Achéron (A 613)	TOULON
DAT Giens	GIENS	Aconit (F 713)	TOULON
Gendarmerie maritime	GRUISSAN	ADOSM	TOULON
54e RA	HYÈRES	ALAVIA EM	TOULON
54e RA - cabinet médical	HYÈRES	ALAVIA EM - cabinet médical	TOULON
54e RA (zone Technique)	HYÈRES	ALFAN EM	TOULON
5e BMAT (dét.)	HYÈRES	ALFAN EM - chefferie service santé	TOULON
BAN (base d'aéronautique navale) d'Hyères	HYÈRES	Alizé (A 645)	TOULON
BAN Hyères - cabinet médical	HYÈRES	Améthyste (S 605)	TOULON
CEM (centre d'essais de la Méditerranée) - cabinet médical	HYÈRES	AMF TOULON	TOULON



Centre médical annexe de la Légion de gendarmerie départementale PACA	HYÈRES	APER TOULON	TOULON
CNG SOCRATE (IP SOCRATE)	HYÈRES	Arago (P 675)	TOULON
CNG SOCRATE/COMMUTATION - DESSERTÉ	HYÈRES	AREVA	TOULON
DEAN (dépôt essences aéronavale) Hyères	HYÈRES	Aumoneries Toulon	TOULON
DIRISI TOULON - antenne HYÈRES	HYÈRES	Base navale Toulon	TOULON
DS ASA 83 Hyères	HYÈRES	Base navale Toulon - cabinet médical	TOULON
EPPE Hyères	HYÈRES	BASESOUMED	TOULON
Escadrille CEPA/10S (centre d'expérimentations pratiques et de réception de l'aéronautique navale)	HYÈRES	Bâtiment d'essais et d'expérimentations (BEE) Denti	TOULON
Flotille 31 F	HYÈRES	BCRH Méditerranée	TOULON
Flotille 35 F	HYÈRES	Bélier (A 695)	TOULON
Flotille 36 F	HYÈRES	BGA Mourillon	TOULON
Gapeau (L 9090)	HYÈRES	Bison (A 697)	TOULON
ORG GARNISON Hyères	HYÈRES	BLC (bureau local du contentieux) marine	TOULON
Section aérienne	HYÈRES	BOM	TOULON
Sémaphore de l'Île Rousse	ÎLE ROUSSE	Bougainville (L 9077)	TOULON
25e RGA	ISTRES	CAEC (cellule d'accompagnement vers l'emploi des conjoints)	TOULON
BA 125 - cabinet médical	ISTRES	CAMED	TOULON
BA 125 - DEA (dépôt essences air) Istres	ISTRES	Capricorne (M 653)	TOULON
BA 125 CHARLES MONIER	ISTRES	Casabianca (S 603)	TOULON
CEPA (commission d'études pratiques d'aviation)	ISTRES	Cassard (D 614)	TOULON
CIRFA air 70.125	ISTRES	Cdt Birot (F 796)	TOULON
CIRISI Istres	ISTRES	Cdt Bouan (F 797)	TOULON
CNG SOCRATE ISTRES	ISTRES	Cdt Ducuing (F 795)	TOULON
CR TAM TAM	ISTRES	CECMED Amirauté	TOULON
Dét CEPA chasse Istres	ISTRES	CELM - site Méditerranée	TOULON
DET CMC CEV CCI Istres	ISTRES	CEMPPM/M (Centre d'examen médical du personnel plongeur de la marine pour la région maritime Méditerranée)	TOULON
DPSD Entressen	ISTRES	Centre Lamalgue	TOULON
PPSD Istres	ISTRES	CEPA (commission d'études pratiques d'aviation)	TOULON
MMF Izmir	IZMIR (Turquie)	CEPHISMER	TOULON

CM JOUQUES CADARACHE	JOUQUES CADARACHE	Cercle du marin	TOULON
Centre de repos Piquart	LA CIOTAT	Cercle naval	TOULON
CHALE (centre d'hébergement de la Légion étrangère) de La Ciotat	LA CIOTAT	Cercle officiers mariniers	TOULON
Sémaphore du Bec de l'Aigle	LA CIOTAT	CETM	TOULON
Foyer La Condamine	LA CONDAMINE	CFDT	TOULON
Sémaphore de La Couronne	LA COURONNE	CFPES (centre de formation pratique et d'entraînement à la sécurité)	TOULON
DIRISI Toulon - antenne La Crau	LA CRAU	CFTC	TOULON
CNG SOCRATE LA REYNIERE	LA REYNIERE	CGA (contrôle général des armées)	TOULON
CNG SOCRATE (IP SOCRATE)	LA SAINTE BAUME	CGC	TOULON
CNG SOCRATE/COMMUTATION - DESSERTTE	LA SAINTE BAUME	CGT	TOULON
SH « Lacaune »	LACAUNE	Charles de Gaulle (R 91)	TOULON
MMF Larissa	LARISSA (Grèce)	Chevalier Paul (D 621)	TOULON
1e REG	LAUDUN	CHEVREUIL	TOULON
4e RMAT (dét.)	LAUDUN	CIRA	TOULON
Antenne centre médical en BdD	LAUDUN	CIRFA 83	TOULON
Centre médical en BDD d'Aubagne - antenne de Laudun	LAUDUN	CNG SOCRATE (IP SOCRATE)	TOULON
CNG SOCRATE LAUDUN	LAUDUN	CNG SOCRATE/COMMUTATION - DESSERTTE	TOULON
Échelon social de Laudun	LAUDUN	CNG SOCRATE/COMMUTATION - DESSERTTE	TOULON
GSBdD Aubagne (dét.)	LAUDUN	CNIGM (centre national d'instruction de la gendarmerie maritime)	TOULON
SLI Laudun	LAUDUN	CNMT (club nautique de la marine à Toulon)	TOULON
CNG SOCRATE (IP SOCRATE)	LE CANNET DES MAURES	COM	TOULON
CNG SOCRATE/COMMUTATION - DESSERTTE	LE CANNET DES MAURES	COMESNA	TOULON
DEALAT (dépôt essences ALAT) Le Cannet des Maures	LE CANNET DES MAURES	COMFLOPHIB	TOULON
EALAT	LE CANNET DES MAURES	Compagnie de gendarmerie maritime Toulon	TOULON
EALAT - cabinet médical	LE CANNET DES MAURES	Courbet (F 712)	TOULON
EFA (école franco-allemande)	LE CANNET DES MAURES	CPEOM	TOULON
ORG GARNISON Le Cannet des Marues	LE CANNET DES MAURES	CROSS La Garde	TOULON

Sémaphore de l'Espiguette	LE GRAU DU ROI	CSF TOULON	TOULON
Sémaphore de Leucate	LEUCATE	CTSN (centre technique des systèmes navals)	TOULON
Champ de tir de Diane/escadron ciblerie	LINGUIZZETTA	DCM Toulon	TOULON
CNG SOCRATE LURE	LURE	DCNS Mourillon	TOULON
Escadron de gendarmerie mobile 55/7 - cabinet médical	LURE	DCNS Toulon	TOULON
CNG SOCRATE FRERE	LYON	DEPMAR (département marine) Toulon	TOULON
CNG SOCRATE MONT VERDUN	LYON	DIRISI Toulon	TOULON
MMF Madrid	MADRID (Espagne)	DIRISI Toulon - antenne Croix Faron	TOULON
Eurocopter CLAH 15 560	MARIGNANE	DLAS RMM	TOULON
11e BSMAT (dét.)	MARSEILLE	DMD 83	TOULON
28e RT - 8e Cie	MARSEILLE	DRSID (direction régionale du SID)	TOULON
4e GLCAT (dét.)	MARSEILLE	DRSSA (direction régionale du SSA)	TOULON
4e RD (dét.)	MARSEILLE	DSA UM NAV Toulon base navale	TOULON
5e BSMAT (dét.)	MARSEILLE	DSA UM NAV Toulon Mourillon	TOULON
72e BIMa	MARSEILLE	DTIM - antenne Toulon	TOULON
Antenne ASA Marseille	MARSEILLE	DTM (direction des travaux maritimes) et antennes associées	TOULON
ANTENNE CNMSS	MARSEILLE	Dupleix (D 641)	TOULON
ASA District	MARSEILLE	EADS Toulon	TOULON
BAI Marseille	MARSEILLE	Émeraude (S 604)	TOULON
Bataillon de marins pompiers de Marseille - cabinet médical	MARSEILLE	EMM antenne Toulon	TOULON
BDE Marseille	MARSEILLE	EMM SIAG	TOULON
Brigade nautique de la gendarmerie maritime	MARSEILLE	ENSM BPN	TOULON
BRILOM (bureau régional interarmées du logement militaire)	MARSEILLE	EPPA (école du personnel paramédical des armées)	TOULON
BSN (bureau du service national)	MARSEILLE	Escadrille des sous-marins nucléaire d'attaque - base des sous-marins de la Méditerranée - cabinet médical	TOULON
Bureau de garnison	MARSEILLE	Esterel (A 641)	TOULON
CAT	MARSEILLE	EV Jacoubet (F 794)	TOULON
Centre médical en BdD - antenne de la caserne d'Aurelle	MARSEILLE	FD EN LIGNE	TOULON
Centre médical en BdD - antenne de la caserne d'Aurelle Beauvau	MARSEILLE	FO	TOULON

CIR (centre interarmées de reconversion)	MARSEILLE	FORBIN	TOULON
CIRFA 13	MARSEILLE	FOSIT Toulon	TOULON
CIRISI Marseille	MARSEILLE	Foudre (L 9011)	TOULON
CMG (cercle mixte de garnison)	MARSEILLE	Foyer Cap Brun	TOULON
COMAR Marseille	MARSEILLE	Foyer La Naïade	TOULON
Compagnie de gendarmerie maritime	MARSEILLE	Gazelle (A 775)	TOULON
CPLEM (centre des permissionnaires de la Légion étrangère) de La Malmousque	MARSEILLE	Gendarmerie départementale du Var	TOULON
CRE (centre de ravitaillement des essences) Marseille	MARSEILLE	Gendarmerie nationale	TOULON
CTAC (centre territorial d'administration et de comptabilité)	MARSEILLE	Germinal (F 735)	TOULON
DIAC (direction interrégionale des anciens combattants)	MARSEILLE	GFM (groupement des fusiliers marins)	TOULON
DMD 13	MARSEILLE	GPD (groupe des plongeurs démineurs) de Toulon	TOULON
DPSD Marseille	MARSEILLE	GPD Toulon - cabinet médical	TOULON
DQP (direction de la qualité et du progrès)	MARSEILLE	Grèbe (P 679)	TOULON
DRHAA Marseille	MARSEILLE	Groupement de la gendarmerie maritime de la Méditerranée	TOULON
DRISEA/MED (direction régionale interarmées du SEA) en région Méditerranée	MARSEILLE	Guépratte (F 714)	TOULON
DTIM (district de transit interarmées Marseille)	MARSEILLE	Hallebarde (L 9062)	TOULON
Échelon social de l'HIA Laveran	MARSEILLE	HIA (hôpital d'instruction des armées) Sainte-Anne	TOULON
ECRS (établissement central de ravitaillement sanitaire)	MARSEILLE	HRF M HQ	TOULON
EID (établissement d'infrastructure de la Défense)	MARSEILLE	IGESA Méditerranée (antenne régionale)	TOULON
EMF 3	MARSEILLE	ITA (inspection du travail dans les armées)	TOULON
EMIA ZD	MARSEILLE	JASON	TOULON
EMP Marseille	MARSEILLE	Jean Bart (D 615)	TOULON
ERSA (établissement de ravitaillement sanitaire des armées)	MARSEILLE	Jean de Vienne (D 643)	TOULON
ESGM site de Rendu	MARSEILLE	JONQUILLE	TOULON
ESGM site de Sainte-Marthe	MARSEILLE	JULES VERNE	TOULON
GSBdD Marseille	MARSEILLE	La Fayette (F 710)	TOULON
GSLCAT	MARSEILLE	La Persévérante (Y 750)	TOULON
HIA (hôpital d'instruction des armées) Laveran	MARSEILLE	Le Malin (A 616)	TOULON

Hôtel Saint-Victor	MARSEILLE	Luberon (A 642)	TOULON
HQG	MARSEILLE	Marine mobilité Toulon	TOULON
IMTSSA (institut de médecine tropicale du SSA)	MARSEILLE	Marins pompiers	TOULON
IRBA - antenne Marseille	MARSEILLE	Marne (A 630)	TOULON
Les Bains militaires	MARSEILLE	Meuse (A 607)	TOULON
LSEA (laboratoire du service des essences des armées)	MARSEILLE	Mistral (L 9013)	TOULON
Maître bottier	MARSEILLE	MNM (mutuelle nationale militaire) Toulon	TOULON
Marins pompiers	MARSEILLE	Montcalm (D 642)	TOULON
MNM (mutuelle nationale militaire) Marseille	MARSEILLE	Musée de la marine	TOULON
MUT CIV MARSEILLE	MARSEILLE	Musique Toulon	TOULON
PC AVANT COTIS	MARSEILLE	NAVFCO	TOULON
Peloton de sûreté maritime et portuaire	MARSEILLE	Orion (M 645)	TOULON
Pôle défense mobilité Marseille + Corse	MARSEILLE	Perle (S 606)	TOULON
PRLE (poste de recrutement de la Légion étrangère)	MARSEILLE	Pluton (M 622)	TOULON
RECONV. AEM	MARSEILLE	PM3	TOULON
RTSE/EM (dét.)	MARSEILLE	Pôle défense mobilité Toulon	TOULON
Secteur vétérinaire interarmées	MARSEILLE	POSEIDON	TOULON
SITE FH Marseille Roquevaire	MARSEILLE	PPSD Toulon	TOULON
SITE FH Massif de l'Étoile	MARSEILLE	Rapière (L 9061)	TOULON
SLI (service local d'infrastructure) 3e GSLCAT	MARSEILLE	RTSE/EM (dét.)	TOULON
SLI Laveran	MARSEILLE	Rubis (S 601)	TOULON
SQ (service de la qualité)	MARSEILLE	Saphir (S 602)	TOULON
Syndicats Marseille	MARSEILLE	SECLF (station d'essais des combustibles et lubrifiants de la flotte)	TOULON
CNG SOCRATE (IP SOCRATE)	MARSEILLE ENTRECASTEAUX	Secteur vétérinaire interarmées	TOULON
CNG SOCRATE/COMMUTATION - DESSERTE	MARSEILLE ENTRECASTEAUX	SERMACOM (service du matériel du commissariat)	TOULON
DMD 48	MENDE	SERTEMARCO (service technique et des marchés généraux du commissariat de la marine)	TOULON
4e RMAT (dét.)	MIRAMAS	SERVAFIM (service administratif et financier de la marine)	TOULON
CNG SOCRATE MIRAMAS	MIRAMAS	Service médical ALFAN	TOULON
ZRA	MIRAMAS	SHD CHA DEPMAR	TOULON
CNG SOCRATE (IP SOCRATE)	MONT LACHENS	SHD TOULON	TOULON
	MONT LACHENS	Siroco (L 9012)	TOULON

CNG SOCRATE/COMMUTATION - DESSERTTE			
CNG SOCRATE (IP SOCRATE)	MONT PEYGROS	SLPA - cabinet médical	TOULON
CNG SOCRATE/COMMUTATION - DESSERTTE	MONT PEYGROS	SLPA en Méditerranée	TOULON
CNG SOCRATE (IP SOCRATE)	MONT VENTOUX	SRM Sud-Est	TOULON
CNG SOCRATE/COMMUTATION - DESSERTTE	MONT VENTOUX	SSF TOULON	TOULON
CNG SOCRATE (IP SOCRATE)	MONTE BIGNONE	Surcouf (F 711)	TOULON
CNG SOCRATE/COMMUTATION - DESSERTTE	MONTE BIGNONE	SVR (Service vivres restauration)	TOULON
CNEC - cabinet médical	MONT-LOUIS	Taape (A 633)	TOULON
CNEC (centre national d'entrainement commandos)	MONT-LOUIS	Tonnerre (L 9014)	TOULON
ASA district	MONTPELLIER	UNSA	TOULON
CNG SOCRATE VAUVERT	VAUVERT	Var (A 608)	TOULON
CNG SOCRATE VERNEGUES	VERNEGUES	Verseau (M 651)	TOULON